Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_090-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_090-DE

DCC2026-090

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
3- INITIATIVES SOCIALES ET SANTE

Contrat Local de Santé : approbation de la lettre d'intention à destination de l'Agence Régionale de Santé pour le lancement d'un nouveau Contrat Local de Santé (annexe)

Le second Contrat Local de Santé (CLS2) de Quimperlé Communauté arrive à échéance le 28 septembre 2026.

Depuis 2016, la démarche CLS soutient le développement d'une stratégie de santé adaptée aux problématiques locales. En effet, les premiers résultats de l'évaluation confirment le rôle majeur du dispositif dans la coordination des acteurs du territoire.

Selon nos interlocuteurs (membres signataires, référents techniques d'action, partenaires), l'intégration du CLS par les acteurs du territoire a entre autres permis de favoriser :

- De nombreuses actions reposant sur des collaborations partenariales favorisant l'émergence de nouvelles initiatives ;

- La structuration d'une stratégie locale de santé à l'échelle intercommunale, au plus près des besoins des habitants ;

- L'accès à l'information en santé pour tous les usagers (publics précaires, personnes âgées, parents...) avec les rendez-vous de la santé ;

- L'interconnaissance entre les acteurs du territoire ;

- Une bonne appropriation du dispositif par les partenaires, avec un niveau de satisfaction globalement élevé ;

- Le décloisonnement des champs d'intervention et par ailleurs la mise en place d'actions transversales.

Malgré une satisfaction globale au regard des résultats intermédiaires de l'évaluation du second Contrat Local de Santé de Quimperlé Communauté, plusieurs fiches-actions n'ont pu aboutir faute de temps et nécessitent des modifications compte tenu de l'évolution des problématiques locales.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté souhaiterait poursuivre son objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en réitérant la démarche de Contrat Local de Santé. Il s'agira de réaliser une mise à jour des besoins locaux de santé par le biais d'un nouveau diagnostic territorial. Ceci, afin de déterminer la nécessité de poursuivre les actions non réalisées et d'élaborer de nouvelles actions en cohérence avec les problématiques

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_090-DE

actuelles tel que le lien entre la santé et l'environnement ou encore la santé mentale des jeunes.

Les résultats finaux de l'évaluation, qui seront présentés lors du dernier comité de pilotage en octobre-novembre 2026, détermineront la reconduite du dispositif.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la lettre d'intention pour la signature d'un troisième Contrat Local de Santé, annexe jointe.
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer la lettre d'intention pour un troisième Contrat Local de Santé.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la lettre d'intention pour la signature d'un troisième Contrat Local de Santé, annexe jointe.
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer la lettre d'intention pour un troisième Contrat Local de Santé.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_090-DE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Président de Quimperlé Communauté

à

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE 29
RAPHAËL LAGARDE
5 VENELLE DE KERGOS
29324 QUIMPER Cédex

N/Réf. : CLR/AN/NA-2026-
Date : 20 mai 2026
Objet : Lettre d'intention CLS3
Affaire suivie par : Nicolas AUDREN, Aurélie NOGER

Monsieur le Directeur,

Dans la continuité du second Contrat Local de Santé (2021-2026), Quimperlé Communauté souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'amélioration de l'état de santé de la population en agissant sur les déterminants locaux de santé.

Le CLS2, dont les premiers résultats de l'évaluation actuellement en cours, attestent d'une dynamique territoriale solide en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, arrivera à son terme en septembre 2026.
De nombreuses actions de santé, en lien avec les problématiques locales, ont ainsi pu voir le jour grâce à la convergence entre les orientations du Projet Régional de Santé et les priorités identifiées à l'échelle communautaire.

Structuré autour de quatre axes prioritaires d'intervention, le second Contrat Local de Santé a constitué une réponse adaptée aux enjeux de santé du territoire.

Sa mise en œuvre a notamment permis d'améliorer l'accès aux soins des habitants du Pays de Quimperlé, en renforçant l'offre de premier recours, avec l'arrivée de plusieurs médecins généralistes depuis 2016 et la création de maisons de santé pluriprofessionnelles. Le CLS2 a également contribué à la structuration de la CPTS du Pays de Quimperlé, aujourd'hui acteur incontournable du territoire, ainsi qu'au développement de dispositifs facilitant l'accès aux soins, tels que la mutuelle communautaire.

Parallèlement, le dispositif a permis le déploiement de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé : mobilisation de différents canaux de communication (réseaux sociaux, presse locale, évènements territoriaux) afin de sensibiliser aux dépistages organisés des cancers et à la vaccination antigrippale, organisation de formations au repérage de la crise suicidaire, mise en œuvre d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées, conduite d'une campagne de communication territoriale destinée à valoriser les métiers de l'aide à domicile et

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_090-DE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

à soutenir leur attractivité, ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions territorial en santé-environnement..

Enfin, cette dynamique locale constitue un levier important dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Quimperlé Communauté a ainsi fait le choix de renforcer la coordination et la communication entre les acteurs du territoire, notamment à travers l'organisation de rencontres annuelles des professionnels de santé ou encore la mise en place de plusieurs « Rendez-vous de la Santé » à destination du grand public.
Ces expériences réussies nous encouragent aujourd'hui à pérenniser les actions engagées en faveur de la santé de la population du Pays de Quimperlé, mais également à développer de nouvelles initiatives au regard des évolutions sociales et démographiques du territoire.
Par ailleurs, les données recueillies concernant la jeunesse et la parentalité nous conduisent à réaffirmer notre volonté de travailler plus spécifiquement ces enjeux, notamment autour des questions de santé mentale.

Aussi, grâce à votre soutien et à votre présence au sein des différentes instances de pilotage, je souhaite vous faire part de notre volonté de reconduire un Contrat Local de Santé sur le territoire de Quimperlé Communauté, territoire cohérent au regard de ses spécificités sanitaires et du réseau partenarial intervenant à cette échelle (DAC, Centre Hospitalier de Quimperlé, Conseil Territorial de Santé Lorient-Quimperlé, etc.).

Dans l'attente de votre retour concernant la poursuite de nos engagements communs en faveur de la réduction des inégalités d'accès à la santé, je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de Quimperlé Communauté

Christophe LE ROUX